



Catherine Bonnet

Une lanceuse d'alerte au Vatican

Pour avoir été parmi les premiers médecins à effectuer des signalements d'abus sexuels sur mineurs, la pédopsychiatre Catherine Bonnet, plusieurs fois condamnée par les instances ordinales, avait été contrainte à l'exil professionnel. Réhabilitée par l'Ordre, elle vient d'être nommée par le pape à la Commission pontificale de la Protection des mineurs. « Un cadeau du ciel », après un parcours professionnel et personnel rocambolesque.

« Quand elle a une idée en tête, Catherine ne lâche rien, jamais », témoigne la présidente de l'AIVI, l'association internationale des victimes d'incestes, Isabelle Aubry. L'idée qui a toujours poursuivi le Dr Catherine Bonnet remonte à sa petite enfance : « J'avais six ans, ma sœur avait été brûlée lors d'un accident, elle pleurait et je voyais ma mère lui prodiguer les premiers soins. Ce jour-là, j'ai décidé que je serai médecin et que je soulagerai les enfants qui souffrent. » Une idée, devenue vocation puis, au fil des décennies, une croisade : soigner et signaler. Faire la jonction entre médecine et justice, en se battant pour le signalement des cas d'incestes et de violences sexuelles extra-familiales.

Après une formation aux Saints-Pères, une spécialité en pédopsychiatrie, en France, puis aux États-Unis, au Metropolitan state Hospital (Californie) et une pratique très internationale, au Maroc, en France et en Égypte, le déclic, comme elle dit, se produit à partir de 1984 : installée en intersecteur libéral à Paris, Catherine Bonnet prend en charge des adultes en situation d'échec psychanalytique. « Je découvre alors, raconte-t-elle, derrière les addictions, les malaises affectifs et professionnels, des tragédies d'enfance enfouies, des scénarios qui reproduisent la maltraitance et suscitent des dénis de grossesse, jusqu'à des infanticides. » En 1990, son livre « Geste d'amour, accouchement sous X » (Odile Jacob), à sa grande surprise, bénéficie d'un large écho médiatique, libérant la parole de femmes qui avaient subi des violences, quelquefois des incestes, sans pouvoir être écoutées. C'était le temps des « Hum hum... » étouffés dans les cabinets de pys. Rapidement, des confrères lui adressent de plus en plus d'enfants victimes de violences que l'on n'avait pas appris à détecter.

« J'ai tout perdu »

À partir de 1996, l'année où éclate en Belgique l'affaire Dutroux, Catherine Bonnet effectue des signalements auprès des autorités judiciaires, pour des cas d'enfants de plus en plus jeunes. De quelques mois à sept ans : « Les petites victimes ont alerté l'un des parents par des changements de comportement. Mais les bleus psychiques laissés par ces agressions sexuelles chez les jeunes enfants sont difficiles à faire reconnaître par les tribunaux. » Relayés par des associations comme SOS Papa, qui dénoncent « une



SEBASTIEN TOUBON

idéologie anti-pères et les fausses allégations d'enfants manipulés par des mères hystériques désireuses de retirer aux pères leurs droits de visite », les présumés agresseurs portent plainte pour des certificats de complaisance, mensongers, ou des dénonciations calomnieuses. Malgré les confirmations des praticiens hospitaliers, les sanctions ordinales tombent. En 1998, la

pédopsychiatre frôle la radiation, condamnée à trois fois trois ans d'interdiction d'exercer. « J'ai tout perdu, confie-t-elle, clientèle et logement. » Devenue « une tête de Turc », elle s'exile, devient pédopsychiatre intérimaire dans des services hospitaliers britanniques. Mais elle ne lâche toujours rien. En 1999, elle publie « L'Enfant cassé, l'inceste et la pédophilie » (Albin Michel). Elle y

Devant François, l'émotion. Intarissable quand elle évoque la cause des enfants maltraités, le Dr Bonnet a trouvé un homme pour la laisser sans parole, lors des premières réunions de « sa » commission pontificale. « Le pape François avait exprimé le souhait d'être présenté à chaque membre ; quand arriva mon tour, je me suis adressée à lui dans sa langue maternelle. Et au moment de lui dire « saint Père », la panne, impossible de trouver les mots en espagnol. L'émotion m'a rendue tout-à-coup muette. »

analyse la confusion psychique qui s'empare de l'enfant, de son désir de tendresse, lorsque violence et plaisir s'associent dans l'assouvissement du besoin sexuel du pédophile. Elle démonte cette manipulation mentale qui inverse la culpabilité et

L'Église catholique et la lutte contre la pédophilie

● 3 240 cas d'accusations crédibles de pédophilie ont été transmis à la congrégation pour la doctrine de la foi, au Vatican, de 2004 à 2013 ; ils concernent le plus souvent des faits remontant aux années 1960, 1970 et 1980. 848 prêtres ont été réduits à l'état laïc et 2 572 ont fait l'objet d'autres mesures disciplinaires. Dressé par le nonce auprès de l'ONU, ce bilan intervient alors que le Comité onusien contre la torture a appelé le Vatican à « agir davantage contre les actes de pédophilie impliquant des membres du clergé ». Une réforme des procédures avait déjà été engagée par le pape Benoît XVI,

qui avait « défroqué » quelque 400 ecclésiastiques au cours des deux dernières années de son pontificat. Mais les associations de victimes, notamment américaines, continuent de dénoncer un manque de transparence et la persistance de procès canoniques opaques. Dernier exemple en date, le nonce en poste en République dominicaine, accusé d'actes pédophiles, a été discrètement rapatrié à Rome en 2013, alors que sa comparution est réclamée dans un autre État. Le pape François, qui a rencontré le 7 juin une dizaine de victimes d'abus sexuels commis par des prêtres, a comparé les actes pédophiles à « des messes noires » et précisé que trois évêques sont actuellement sous enquête pour ces

crimes. « Il n'y a pas de privilège », a-t-il assuré. La commission qu'il a mise en place ne statuera pas sur des cas individuels, mais présentera des recommandations pour « garantir que les enfants et les adultes vulnérables soient protégés des abus ». Elle est présidée par le cardinal archevêque de Boston O'Malley, connu pour son intransigeance sur la question ; aux côtés du Dr Bonnet, on y trouve trois autres femmes laïques, Marie Collins, une ancienne victime, Sheilla Hollins, psychiatre britannique, l'ancienne chef du gouvernement polonais Hanna Suchocka. Siègent également un avocat, un théologien et un psychologue. « Notre responsabilité est écrasante », confie Catherine Bonnet.

Ch. D.

Repères

- 14 juillet 1944 : naissance
- 1969 : thèse
- 1990 : « Geste d'amour, accouchement sous X » (Odile Jacob)
- février 1997 : première des huit plaintes déposées contre le Dr Bonnet pour dénonciation calomnieuse
- 1999 : « L'Enfant cassé. L'inceste et la pédophilie » (Albin Michel)
- 2001 : reçoit la Légion d'honneur
- 1993-2008 : diverses missions internationales en Croatie, au Rwanda, à Kaboul, Phnom-Pen, en Moldavie
- septembre 2004 : dernier non-lieu prononcé en seconde instance
- 2004-2007 : remplacements au NHS (Royaume Uni)
- 2007 : « L'Enfance muselée. Un médecin témoin » (Thomas Mols)
- 2014 : le pape la nomme membre de la Commission pontificale de la protection des mineurs.

entraîne la parole. « Ce livre contient 50 pages d'une sémiologie extraordinaire que tous les médecins devraient lire », s'exclame alors devant son staff le Pr Gérard Lenoir, patron de la pédiatrie générale de Necker.

Car la croisade de Catherine Bonnet cible en priorité les médecins, en l'absence de toute formation initiale sur la question pédophile. Comment repérer, diagnostiquer ? Comment rédiger un signalement ? À qui l'adresser ? Stigmatisée, harcelée, exilée, la pédopsychiatre multiplie conférences et publications, dénonçant un état de droit qui ne protège pas. Malgré des avancées, les médecins français ne bénéficient toujours pas du cadre juridique adopté par une douzaine de pays européens (Espagne, Suède, Autriche, Italie, Russie...), où l'obligation de signaler prime sur tout autre critère.

« Le Dr Bonnet a eu le seul tort d'être en avance par rapport aux événements, juge le Dr Jean-Louis Chabernaud, chef du SMUR pédiatrique d'Antoine-Béchère. Cela la lui a valu en plus des ennuis disciplinaires, de subir des campagnes violentes, alors que sa compétence de pédopsychiatre justifiait chacun des signalements qu'elle a effectués. Son combat a permis de marquer un tournant en France, dans la reconnaissance des violences sexuelles sur enfants. »

Une reconnaissance maintenant officialisée jusqu'au Vatican. Sa nomination en mars dernier, parmi les 8 membres de la commission pontificale, est « un événement extraordinaire, un cadeau du ciel », sans cacher son émotion, pour ne pas dire une divine surprise, pour cette ancienne élève des carmélites missionnaires, à laquelle on ne connaît pas d'engagement dans les milieux ecclésiastiques, et qui n'a pas eu l'occasion de connaître de cas de pédophilie dans le clergé. « Cette nomination d'une laïque pour ses seules compétences de médecin est à la gloire du pape François, commente le pédiatre Christian Spitz, connu pour ses prestations iconoclastes à la radio, sous le pseudonyme du « Doc ». Le pape n'a pas hésité à qualifier les abus commis par des prêtres de "messes noires". Quantité de dossiers sur la pédophilie restent bloqués dans le monde. Des films continuent à être tournés avec enfants mis à mort. Le combat scientifique de Catherine Bonnet a permis de sensibiliser les médecins sur le devoir de signalement. Mais c'est aux juges et aux politiques d'avoir aujourd'hui le courage de s'engager. »

Christian Delahaye